

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3131

28 octobre 2014

SOMMAIRE

402 Consulting S.à r.l	Kelvin Investment S.A150245
Agence Muller-Bourgmeyer S.àr.l 150245	KFC Europe S.à r.l
Atlas Investment Company 4 S.à r.l 150245	Laurinvest S.A
Danpark S.A150247	Lionfish Luxembourg S.à r.l150244
Degomex Holding Sarl150248	Longhella S.A150243
Deltasteel Group S.A150248	Magnolia (BC) Luxco S.C.A
Descayer United Probal150247	Mauser Holding S.à r.l
Deveen S.à r.l	Mendelex S.A150252
Diggler SPF, S.A150249	Moskito Productions S.A150252
Doushan S.A., SPF	Newcombe House Investment S.à r.l 150252
ECP International S.A150247	Norotech S.àr.l
Elephant Holding S.A150250	Nudor (Luxembourg) S.A150246
Elite Partners150243	OPT Money-in-Motion S.A.15024 2
Emile Feidt Participations S.A150249	Partners Group Global Value 2008 S.C.A.,
ERED Harbour S.à r.l150247	SICAR150287
"Europe Commerce Refractory S.à.r.l."	Patron Ridlerstrasse S.à r.l150246
150248	Quee S.à r.l
Expertise Tamino S.A	Ridge Wind Holdings S.à r.l
Falcione Finance S.A150251	Roro Investments S.à r.l
Falcom Holding S.à r.l150249	Sigma Group S.A150254
Feba Advice S.à r.l	Sillam 1835 S.à r.l
Financière CG S.à r.l150250	Skeed Holdings S.A150244
FLASHiZ International150251	Urals Luxembourg Sàrl150243
Flint Group S.A	
François IV Lux S.à r.l	
H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.l 150253	ments150256
Hottentots Sàrl 150257	



Laurinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 187.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145615/10.

(140165495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Mauser Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.922.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69306 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014145638/10.

(140165553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

Les statuts coordonnés au 25 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014145721/11.

(140165571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

MIM S.A., OPT Money-in-Motion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014145681/11.

(140165967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Roro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.683.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 27 août 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145726/12.

(140165589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.



Longhella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014146243/9.

(140166340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Elite Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.049.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 juillet 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145459/11.

(140165588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 25.392.533,90.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.678.

En date du 30 Mai 2014, les associes de la société ont pris les résolutions suivante:

- D'approuver la nomination de KPMG Luxembourg S.à.r.l, ayant le siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise indépendant de la société.

pour une période venant a l'échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les des comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146257/14.

(140166498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Urals Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.573.

Il résulte que l'associé unique de la Société en date du 17 septembre 2014 a nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société à partir du 22 septembre 2014 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko, citoyen belge, né le 11 mars 1959, à Moscou (Russie), résidant au 21, Eekhoornlei, B-2900 Schoten, Belgique.
- Monsieur Gueorgui Ramzaitsev, citoyen belge, né le 1 ^{er} mars 1952, à Moscou (Russie), résidant au 18, Ryckmansstraat, B-2020 Anvers, Belgique.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko; et
- Monsieur Gueorgui Ramzaitsev.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URALS LUXEMBOURG SARL

Viatcheslav Vacilievitch Rovneiko / Gueorgui Ramzaitsev

Référence de publication: 2014147036/20.

(140167049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.



Sillam 1835 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 188.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014145767/10.

(140165776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Skeed Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145787/10.

(140165675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

402 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3373 Leudelange, 16, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 115.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147060/10.

(140167167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Lionfish Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.655.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a, en date du 18 septembre 2014, (i) accepté la démission de M. John Kevin Bartol de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 8 juillet 2014 et (ii) approuvé la nomination de M. Michael Doyle Boykin, né le 16 novembre 1966 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2800 Post Oak Boulevard, 77056 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 8 juillet 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Michael D. Boykin, gérant de catégorie A;
- M. Gregory M. Hatfield, gérant de catégorie A;
- M. Patrick van Denzen, gérant de catégorie B; et
- M. Fabrice Rota, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147080/24.

(140166562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.



Kelvin Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147474/9.

(140167904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Agence Muller-Bourgmeyer S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 13, rue Mathias Heinen.

R.C.S. Luxembourg B 95.373.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014147142/10.

(140167827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Quee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 783.264,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.904.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2014

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 10 septembre 2014, il a été décidé:

- De renouveler avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Nicolas Brimeyer, résidant au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg et de Madame Nadine Pereira, résidant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale décidant de l'approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147665/16.

(140168317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.823.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg le 1 er juillet 2014

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Sascha VINOGRADIC de son poste de gérant avec effet au 31 janvier 2014.

L'associé unique accepte également la démission de Monsieur Gilles MARTIN de son poste de gérant avec effet au 4 juillet 2014.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien MARTIN, né le 26 juin 1980 à Arles (France) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
- Madame Christina MENZEL, née le 21 octobre 1978 à Leipzig (Allemagne) et demeurant professionnellement au 33A avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014147125/19.

(140167610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Nudor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147605/9.

(140168118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Norotech S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 3, route de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 112.037.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147603/10.

(140168205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société du 28 août 2014

L'administrateur unique de la Société Monsieur Fabrice Lallemand décide, suivant les termes et conditions repris aux dispositions de l'article 2 des statuts de la Société, de procéder au transfert du siège social de la Société sur la commune de Luxembourg, du L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, avec effet au 28 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 septembre 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014148062/17.

(140167996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Patron Ridlerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.140.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 avril 2014 que:

- Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B179.144 transfert les 1275 parts sociales de classe B qu'elle détient dans la société avec effet immédiat à PAMERA 3. Investment GmbH & Co. KG, limited partnership, ayant son siège social Wölherstrasse, 10, 60323 Frankfurt am Main (Allemagne), enregistré au Registre de commerce de Frankfurt am Main (Handelsregister Amtsgericht) sous le numéro HRA47896.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014147617/18.

(140167566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Descayer United Probal, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148052/9.

(140168788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Danpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.955.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014148046/10.

(140169005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

ERED Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014148086/11.

(140169237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 4 septembre 2014

Les mandats des administrateurs respectivement du réviseur d'entreprises étant échus, l'Assemblée décide de les renouveler pour une période expirant en 2015 à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Paolo SARDI, demeurant professionnellement au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, administrateur, lequel est également nommé pour la même durée à la fonction de président du conseil d'administration, suite à l'expiration du mandat du président sortant, Madame Vania BARAVINI;
 - Mme Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur;
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

- MAZARS LUXEMBOURG, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 159962, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014148067/24.

(140168965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Degomex Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148041/10.

(140169285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Doushan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.199.

Les Bilans au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148057/10.

(140168762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

"Europe Commerce Refractory S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 95.206.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EUROPE COMMERCE REFRACTORY SARL

Signature

Référence de publication: 2014148061/12.

(140169050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Deltasteel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.613.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2014 que:

- Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur de catégorie A en remplacement de M. Lionello FERRAZZINI, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de catégorie B en remplacement de M. Nickolas BIZZIO, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 16 septembre 2014, que Mme Maria Helena GONCALVES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014148051/22.

(140169139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Falcom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 186.401.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 31 août 2014 que:

- M. Benoît BAUDUIN a été révoqué de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:
- * Mme Yuliya BAY-LANGER, née le 20 février 1984 à Kyiv, Ukraine, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148095/17.

(140168833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Diggler SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.786.

Décisions prises lors du conseil d'administration du 3 septembre 2014.

Le Conseil d'Administration, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Andrea Carini de sa fonction d'administrateur et Président, prend acte de cette démission avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur avec effet immédiat, «CL MANAGEMENT S.A.», société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, Inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n. B 183640, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le Conseil d'Administration nomme comme nouveau président M. Benoît Dessy avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIGGLER SPF, S.A.

Signature

Référence de publication: 2014148055/18.

(140168810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Emile Feidt Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7227 Bereldange, 41, rue de la Forêt. R.C.S. Luxembourg B 95.112.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le Conseil d'administration.

- 1. Monsieur Guy Feidt, demeurant à L-7225 Béreldange, 8, rue de l'Europe, administrateur;
- 2. Monsieur Jeff Feidt, demeurant à L-6976 Oberanven, 7a, rue du Coin, administrateur;
- 3. Monsieur Tom Feidt, demeurant à L-7225 Béreldange, 6, rue de l'Europe, administrateur et président.

Le Commissaire aux comptes

Monsieur Justin DOSTERT, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Pour extrait conforme

EMILE FEIDT PARTICIPATIONS SA

Référence de publication: 2014148077/19.

(140168846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Deveen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 84.748.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148053/9.

(140168905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Financière CG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.395.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014148096/11.

(140169001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

EXTRAIT

En date du 22 septembre 2014 l'actionnaire unique a adopté les résolutions suivantes:

- Madame Åsa Ålhund démissionne de sa fonction de administrateur B avec effet au 31 août 2014;
- Monsieur Peter Lundin, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée administrateur B de la société avec effet au 1 ^{er} septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2020;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148072/14.

(140168760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

François IV Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.788.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 août 2014

- Le mandat de gérant de catégorie A de Monsieur Robert DAUSSUN, né le 7 mai 1953 à Alger (Algérie), demeurant professionnellement au 148, rue de l'Université, F-75007 Paris est reconduit pour une période indéterminée.
- Les mandats de gérants de catégorie B de Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France,) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une période indéterminée.
- Il est pris acte de la démission de Monsieur Jean-Eric VIMONT de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 14 juillet 2014.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Certifié sincère et conforme

FRANÇOIS IV LUX SARL

Référence de publication: 2014148105/20.

(140168483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Feba Advice S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.587.

En date du 24/09/14, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social:

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, L-2453 Luxembourg, 29, rue Eugène Ruppert à l'adresse suivante 19, rue Eugéne Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2014148112/13.

(140168643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

FLASHiZ International, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.102.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société en date du 17 septembre 2014 la décision suivante:

- Démission de l'Administrateur suivant à compter du 2 juillet 2014:

Monsieur Gerard MURPHY, ayant pour adresse professionnelle Iveragh Road, IRL-Killorglin, Count Kerry, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014148119/14.

(140168887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 septembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- Monsieur Pierre LENTZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L 1653 Luxembourg, Président

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 septembre 2014

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148110/27.

(140168659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.



Mendelex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 150.991.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2014

Monsieur François BROUXEL, Administrateur de la Société, est nommé à la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147571/12.

(140168390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.367.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 28 septembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Newcombe House Investment S.à r.l., B 155367, ayant son siège social, jusqu'au 1 ^{er} septembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
 - Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Damien Nussbaum

Référence de publication: 2014147590/15.

(140168449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Moskito Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 20, rue des Sangliers.

R.C.S. Luxembourg B 99.143.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 septembre 2014 que:

- la démission de Madame Maggy Meisch de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- Monsieur Jacques Ruppert, né le 18 avril 1954 à Luxembourg demeurant au 20A, rue de Bascharage L-4995 Schouweiler, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Les mandats des administrateurs étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Claude BINTZ, Président, né le 19 juin 1956 à Dudelange demeurant au 18, rue des Sangliers L-7344 Steinsel, et Administrateur-délégué;
- Madame Carole RETTER, Employée, née le 9 février 1982 à Luxembourg demeurant professionnellement au 20, rue des Sangliers L-7344 Steinsel;
- Monsieur Alex SULKOWSKI, consultant, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff L-1736 Senningerberg;

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014147585/27.

(140168329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.251.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of August.

Before Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.I.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 182251 (the "Company"). The Company has been incorporated by deed of the undersigned notary on November 21, 2013, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 167, on 18 January 2014. The articles of incorporation have not been amended since.

There appeared

"H.I.G. Rolland, LLC", a company incorporated under the laws of the state of Delaware and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, registered with the Trade and Company Register of the State of Delaware under number 5550634 (the "sole Shareholder")

here represented by Mr Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à.r.I." and consequential amendment of the Article 2 of the articles of incorporation of the Company

The sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into "H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à.r.I.".

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

"Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à r.I."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (L'"Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.I.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 182251(la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 167, en date du 18 janvier 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

"H.I.G. Rolland, LLC", une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 5550634 (l'"Associé unique")



représentée ici par Monsieur Régis Galiotto, clerc de Notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société en "H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à.r.I." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société, en "H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à.r.I.".

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. La dénomination de la société est H.I.G. Luxembourg Holdings Rolland S.à.r.I.".

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38485. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144139/78.

(140164144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Sigma Group S.A., Société Anonyme, (anc. Flint Group S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

In the year two thousand fourteen, on the eighth day of September,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Flint Group S.A. (to be renamed "Sigma Group S.A."), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (formerly at 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102802 (the "Company"), incorporated pursuant to an incorporation deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, Notary then residing in Mersch (Luxembourg), drawn up on 30 August 2004, and whose articles of association were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2004 number 1167 page 55975 (the "Articles"). The Articles have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, drawn up on 08 February 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2008 number 697 page 33441.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman Mrs Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The Meeting elected as scrutineer Mrs Brigitte MARTIN, private employee, residing professionally in Esch/Alzette

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to enact that:

I. The names of the shareholders represented at the meeting by proxy (the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them were shown on an attendance list attached at the end of these minutes. This attendance list was



signed ne varietur together with the proxy form by the shareholders represented at the meeting by the proxyholder, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list showed that the shareholders holding together all of the one million three hundred forty five thousand six hundred forty six (1,345,646) ordinary shares, with a par value of two Euros (EUR 2.-) each, representing the whole share capital of the Company were represented at the meeting by proxies. The Appearing Shareholders had declared that they had been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and had waived all convening requirements and formalities. The Meeting was therefore properly constituted and could validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1. To change the name of the Company from "Flint Group S.A." to "Sigma Group S.A.";
- 2. To amend article 1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision;
- 3. Miscellaneous.
- IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Appearing Shareholders resolved to change the name of the Company from "Flint Group S.A." to "Sigma Group S.A.".

Second resolution

The Appearing Shareholders resolved to amend article 1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability Company (société anonyme) is herewith formed under the name of Sigma Group S.A., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huitième jour de septembre,

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Flint Group S.A. (devant être renommée "Sigma Group S.A."), une société anonyme constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (auparavant au 26b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102802 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte de constitution de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 30 août 2008 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 novembre 2004 numéro 1167 page 55975 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 08 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 mars 2008 numéro 697 page 33441.

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") a élu comme président Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président a nommé en qualité de secrétaire de séance Madame Maria SANTIAGO DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

L'Assemblée a élu comme scrutateur, Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire instrumentant de prendre acte que:



I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée par un mandataire (les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent étaient mentionnés sur la liste de présence annexée à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec la procuration par les actionnaires représentés à l'assemblée par le mandataire, le notaire, le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence a montré que les actionnaires détenant ensemble toutes les un million trois cent quarante-cinq mille six cent quarante-six (1.345.646) actions ordinaires ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2.-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société étaient représentés par un mandataire. Les Actionnaires Comparants avaient déclaré avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée au préalable et avaient renoncé à toutes les formalités de convocation. L'assemblée était dès lors valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

- 1. Changer le nom de la Société de "Flint Group S.A." en "Sigma Group S.A.";
- 2. Modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus;
- 3. Divers.
- IV. Ensuite l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires Comparants ont décidé de changer le nom de la Société de "Flint Group S.A." en "Sigma Group S.A.".

Deuxième résolution

Les Actionnaires Comparants ont décidé de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision cidessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Sigma Group S.A. qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié (dénommée ci-après la «Loi»), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après «Statuts»)."

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux comparants, qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les comparants, et le notaire, ont ensemble signé cet acte.

Signé: Henryon, Maria Santiago, Martin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 10 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12128. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014144083/119.

(140164361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2014, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Luxembourg Marine Services S.A., en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
 - 2. La résolution précitée sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014147826/14.

(140168107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.



Hottentots S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 190.181.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE TWENTY-SIXTH DAY OF AUGUST.

Before the undersigned, Maître Cosita DEVAUX, a notary resident in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Exequtive Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.367,

here represented by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, whose professional address is in Redange-sur-Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal on August 26, 2014

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Hottentots S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may conduct research, development and engineering activities in relation to electronic memory products, storage products, embedded storage technologies and electronic subsystems for the electronic industry (including, but not limited to, PC, enterprise and industrial servers, networking, telecom, defense and aerospace markets).

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches or representation offices in Luxembourg or abroad.

The Company may invest in and manage a portfolio of patents and or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred EURO (EUR12,500) divided into:

- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares,
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares, and
- one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares

each with a par value of one EURO (EUR 1) each.

The capital of the Company may be increased by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The capital of the Company may be reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares by the Company, such purchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares and, if no Class J Shares are in existence, by the last Class of Shares in issue in the Company in the alphabetical order).

In the event of a reduction of the issued share capital of the Company through the purchase and the cancellation of a Class of Shares by the Company (in the order provided for in the preceding paragraph), such Class of Shares gives the holders thereof the right, pro rata to their holding in such Class, to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the sole manager or the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount at the time of cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner required for amendment of these articles of association, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium or other available reserves shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.



Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to. Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, the term of their mandates and their remuneration (if any). If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. The board of managers may elect a chairman among the class A managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call initiated from Luxembourg or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg (or, if the meeting is held by conference call, the conference call shall be initiated from Luxembourg).

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers one (1) business day at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the minutes of the written notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication (including, but not limited to, by word of mouth) or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Such majority shall include at least one class A manager (present or represented) and one class B manager (who must be present in person). Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In the case of equality of votes, the chairman of the board shall have a second or casting vote.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman of the board or in his absence the chairman pro tempore of the meeting (appointed among the class A managers) or any two managers (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed jointly by one class A manager and one class B manager).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (ad hoc agent(s)) to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the



managers or, in the event of classes of managers, by any class A and class B manager acting together (including by way of representation).

The sole manager or as the case may be the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agent(s) of the Company, he/they is/are responsible for the performance of his/their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director or manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as director or manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

If the Company has a sole manager, the transactions entered into between the Company and the sole manager and in which the sole manager has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision's register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the board of managers or the sole manager concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

- **Art. 12. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who does not need to be shareholder.
- **Art. 13. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.



In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) however, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the 15 th of January at 11.00 AM CET of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.

Art. 15. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 16. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (and, if no Class J Shares are in existence in the Company, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last Class of Shares in existence in the alphabetical order (i.e if first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

The share premium or other available reserves accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends in accordance with the distribution priority rules set forth in this Article 16 on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distri-



butable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 17. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 20. Definitions. "Available Amount" means, at any time, the amount determined by the board of managers in its sole discretion as being the total amount lawfully distributable by the Company, consisting of net profits of the Company (including the profits carried forward from the previous financial years) as increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled less the aggregate of (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts, and (iii) any amount as determined by the sole manager or the board of managers (as applicable) he/she or it determines as being prudent to deduct (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + AM)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including profits carried forward from the previous financial years)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association

AM = any amount as determined by the sole manager or the board of managers (as applicable (he/she or it determines as being prudent to deduct (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

"Cancellation Value Per Share" means, with respect to the purchase by the Company of Shares of any class or classes, the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class(es) to be purchased and cancelled by the Company.

"Class or Classes" means a class or classes of Shares in issue in the Company.

"Class A Shares" means the Shares of Class A in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class B Shares" means the Shares of Class B in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class C Shares" means the Shares of Class C in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class D Shares" means the Shares of Class D in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class E Shares" means the Shares of Class E in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class F Shares" means the Shares of Class F in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class G Shares" means the Shares of Class G in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class H Shares" means the Shares of Class H in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class I Shares" means the Shares of Class I in the Company with a par value of USD 1 each.

"Class | Shares" means the Shares of Class | in the Company with a par value of USD 1 each.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Share" and "Shares" means a share or shares in the Company.

"Total Cancellation Amount means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares within the limit of the Available Amount.



Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares for subscription price amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-)

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,600.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:
- Mr Marcus Jacobus Dijkerman, manager, born on November 5, 1962 in Schiedam, The Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr Joost Anton Mees, manager, born on September 27 th, 1978 in Delft, The Netherlands, with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-SIX AOUT.

Par devant le soussigné Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exequtive Partners S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.367,

représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé Le 26 août 2014.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée

- « **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hottentots S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.



La Société peut conduire toutes activités de recherche et développement et d'ingénierie en relation avec les produits de mémoire électronique, produits de stockage, technologies de stockage encastrées et sous-systèmes électroniques pour l'industrie électronique (ce compris, mais non limité à, les marchés des ordinateurs personnels, serveurs d'entreprise et industriels, réseaux, télécommunications, défense et aérospatiale).

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales ou de bureaux de représentation luxembourgeois ou étrangers.

La Société peut investir et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

De manière générale, la Société peut avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris et ce, de manière non limitative, aux techniques et instruments conçus pour protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et de tout autre risque.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en:

- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe A,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe B,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe C,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe D,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe E,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe G,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe H,
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe I, and
- mille deux cents et cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe J, toutes avec une valeur nominale de un EURO (1,- EUR).



Le capital de la Société peut être augmenté par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Classe(s). Dans le cas de rachats et annulations de Classes de Parts Sociales par la Société, ces rachats et annulations de Parts Sociales doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J et, si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, par la dernière Classe de Parts Sociales émises dans la Société dans l'ordre alphabétique).

Dans le cas d'une réduction du capital social émis de la Société par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales par la Société (dans l'ordre prévu au paragraphe précédent), cette Classe de Parts Sociales donnera à ses détenteurs le droit, proportionnellement à leur détention dans cette Classe, au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée devront recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale rachetée et annulée qu'ils détiennent dans la Classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible.

La Société peut, dans la mesure où la loi le permet, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible ou autre réserve disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs, la durée de leur mandat et leur rémunération (le cas échéant). Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Art. 8. Procédure du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président parmi les gérants de classe A.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique initiée du Luxembourg ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance devront avoir lieu au Luxembourg (ou, si la réunion est tenue par conférence téléphonique, la conférence téléphonique devra être initiée du Luxembourg).

Les réunions du conseil de gérance seront fixées par le président du conseil de gérance ou tout membre du conseil. Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins un (1) jour ouvrable avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication (y compris et ce, de manière non limitative, de façon verbale) ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Une telle majorité devra inclure au moins un gérant de classe A (présent ou représenté) et un gérant de classe B (qui devra être présent en personne). Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord



de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, étant entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), une telle majorité devra comprendre au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). En cas d'égalité des voix, le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

Les délibérations du conseil de gérance seront enregistrées dans le procès-verbal de réunion, lequel sera signé par le président du conseil de gérance ou en son absence par le président pro tempore de la réunion (choisi parmi les gérants de classe A) ou par deux gérants (étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), le procès-verbal devra être signé conjointement par un gérant de classe A et un gérant de classe B).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale et conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle d'un des gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) (représentant(s) ad hoc) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert (y compris par voie de représentation).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce représentant, la durée de la période de représentation ainsi que toutes les autres conditions pertinentes de sa représentation.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du



dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans cette autre société ou entreprise ou serait administrateur ou gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur ou gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque opération de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et rapport devra être fait au sujet de cette opération et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier cette opération.

Si la Société dispose d'un gérant unique, les opérations conclues entre la Société et le gérant unique et dans lesquelles ce dernier a un intérêt contraire à celui de la Société, doivent être constatées dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes précédents ne s'appliquent pas aux résolutions du conseil de gérance ou du gérant unique relatives aux opérations effectuées dans le cadre normal des activités de la Société et conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, voie électronique ou tout autre moyen approprié de télécommunication, une autre personne qui ne doit pas être associé.

Art. 13. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions.

Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée, (ii) cependant, des décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 15 du mois de janvier à 11h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 16. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.



Pour toute année où la Société décide de procéder à des distributions de dividende, tiré des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant de bénéfices reportées, y compris les primes d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro point soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I seront en droit de recevoir des distributions de dividende relatives à cette année pour un montant égal à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, puis
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J seront en droit de recevoir le solde des distributions de dividende (et, si aucune Part Sociale de Classe J n'existe dans la Société, le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux associés en commençant par la dernière Classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe I, puis si aucune Part Sociale de Classe I n'existe, les Parts Sociales de Classe H et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de Classe A).

La prime d'émission ou d'autres réserves disponibles peuvent être distribuées aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes en conformité avec les règles de priorité de distribution établies dans le présent Article 16 sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le produit de la liquidation de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

- Art. 18. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- Art. 20. Définitions. «Montant Disponible» Signifie, à tout moment, le montant déterminé de manière discrétionnaire par le conseil de gérance comme étant le montant total légalement distribuable par la Société, constitué des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés des années précédentes) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du



capital social et de la réduction de la réserve légale en lien avec la classe de parts sociales devant être annulée moins la somme de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires pertinents, et (iii) toute somme déterminée par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) tel qu'il/elle estime prudent de déduire (par soins de clarté sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (Pe + RL + TS)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (incluant les bénéfices reportés des années précédentes)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en lien avec la classe de parts sociales devant être annulée

Pe = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées en réserve(s) suivant les dispositions légales ou les Statuts

TS = toute somme telle que déterminée par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) qu'il/elle estime prudent de déduire (par soins de clarté sans double calcul).

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» Signifie, concernant le rachat par la Société de Parts Sociales d'une ou de quelconque(s) classe(s), le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de Parts Sociales émises dans la/les Classe(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

«Classe ou Classes» Signifie une classe ou des classes de Parts Sociales émises dans la Société «Parts Sociales de Classe A» Signifie les Parts Sociales de Classe A dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe B» Signifie les Parts Sociales de Classe B dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune

«Parts Sociales de Classe C» Signifie les Parts Sociales de Classe C dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe D» Signifie les Parts Sociales de Classe D dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune

«Parts Sociales de Classe E» Signifie les Parts Sociales de Classe E dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe F» Signifie les Parts Sociales de Classe F dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune

«Parts Sociales de Classe G» Signifie les Parts Sociales de Classe G dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe H» Signifie les Parts Sociales de Classe H dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe I» Signifie les Parts Sociales de Classe I dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Parts Sociales de Classe J» Signifie les Parts Sociales de Classe J dans la Société ayant une valeur nominale de USD 1 chacune.

«Comptes Intérimaires» Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés. «Date des Comptes Intérimaires» Signifie la date ne devant être inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

«Part Sociale» et «Parts Sociales» Signifie une part sociale ou des parts sociales de la Société.

«Montant Total d'Annulation» Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat et d'une annulation de l'une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales dans les limites du Montant Disponible.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales pour un prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-)

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.600.



Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au:
- 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune avec le pouvoir de signature indiqué dans les statuts:
- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, gérant, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Les Pays-bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- Monsieur Joost Anton Mees, gérant, né le 27 septembre 1978 à Delft, Les Pays-bas, avec adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 29 août 2014. Relation: RED/2014/1912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 septembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014144153/752.

(140164388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Veleta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 190.174.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, who shall keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Nevis Investments LLC, a Delaware limited liability company, with registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America (the Sole Shareholder),

represented by Sophie HENRYON,, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Veleta S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.



2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand euros) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro) each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.
 - 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.
- 5.3. The sole shareholder may contribute to the Company as Capital Surplus and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Company will not have more than one shareholder.
- 6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.
 - 7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.
- **Art. 13. Form.** As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.



14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 25,000 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 25,000 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.-.

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

- (a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 1 (one) manager;
- (b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Nevis Investments LLC, une limited liability company de l'Etat du Delaware, dont le siège principal est situé au c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, United States of America, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

représenté par Sophie HENRYON, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Veleta S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant lés sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Munsbach par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.
- 2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.



II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.
 - 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.
- 5.3 L'associe unique peut effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.
- 6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'urne résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.



- **Art 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.
- Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.
- **Art. 13. Forme.** Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
 - (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique parles présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 25.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 25.000 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2014.



Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400,-.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L 5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg; et
- (c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg. Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 29 août 2014. Relation: EAC/2014/11607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014144523/376.

(140164193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

KFC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.200.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Name - Object - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").
 - Art. 2. The Company's name is "KFC Europe S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;



- (2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;
- (3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;
 - (4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;
- (5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);
 - (6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;
- (7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;
- (8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

- **Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

- Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
 - Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles,



provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.



The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

- Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.
- **Art. 18.** Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.



Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

- **Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.
- Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30 th day of November 2015.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

- **Art. 1** er. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).
 - Art. 2. La Société aura la dénomination «KFC Europe S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
 - 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;



- 7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- 8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

- Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionnariat.
 - Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.



Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement repré-

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.



Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrées dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1 er décembre et se termine le 30 novembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).



Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agrée(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

- **Art. 23.** L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.
- Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:



- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J. F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11422. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144896/529.

(140165007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Angestellte des Notarbüros Henri Hellinckx, 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

- I Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13. Mai 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 24. Juli 2014.
- II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.667.285,81 (zwei Millionen sechshundertsiebenundsechzigtausendzweihundertfünfundachtzig Euro und einundachtzig Cent) eingeteilt in
- 2.427.009,840 (zwei Millionen vierhundertsiebenundzwanzigtausendneun Komma achtviernull) Manager-Aktien und
- 240.275,972 (zweihundertvierzigtausend zweihundertfünfundsiebzig Komma neunsiebenzwei) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."
- III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:
 - fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
 - fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.
- IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:



Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

- V.- Gemäß Beschluss vom 28. Juli 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 129.603,32 (einhundertneunundzwanzigtausendsechshundertdrei Euro und zweiunddreißig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:
- 11.674,913 (elftausendsechshundertvierundsiebzig Komma neuneinsdrei) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 117.928,410 (einhundertsiebzehntausendneunhundertachtundzwanzig Komma viereinsnull) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

- (b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.796.889,13 (zwei Millionen siebenhundertsechsundneunzigtausendachthundertneunundachtzig Euro und dreizehn Cent) eingeteilt in
- 2.544.938,250 (zwei Millionen fünfhundertvierundvierzigtausendneunhundertachtunddreißig Komma zweifünfnull) Manager-Aktien und
- 251.950,885 (zweihunderteinundfünfzigtausendneunhundertfünfzig Komma achtachtfünf) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Pargraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

- (b) The Corporation has a capital of EUR 2.796.889,13 (two million seven hundred ninety-six thousand eight hundred eighty nine Euro and thirteen Cent) represented by
- 2.544.938,250 (two million five hundred fourty four thousand nine hundred thirty eight point two-five-zero) Manager Shares and

251.950,885 (two hundred fifty one thousand nine hundred fifty point eighteight-five) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2014. Relation: LAC/2014/40336. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR). Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 17. September 2014.

Référence de publication: 2014145023/90.

(140164834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck